

Fédération Française d'Airsoft

Siège social : 10 rue Emilie Carles – 03400 YZEURE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

20 SEPTEMBRE 2025

Objet : Procès-verbal de l'Assemblée
Générale Ordinaire du 20 Septembre 2025

Auteurs : Benoit MARIUS, Président
Laëtitia DUSSAULE, Assistante technique

Date : 20 septembre 2025

Licence : CC BY-NC-ND 4.0

1. Préambule.....	3
Ordre du jour.....	3
2. Bilan moral de l'exercice.....	4
Importantes évolutions internes.....	4
Initiative d'inclusion.....	4
Enregistrement officiel de la Fédération Européenne d'Airsoft.....	4
Vote du rapport.....	4
3. Bilan d'activité de l'exercice.....	5
A) Administration / Gouvernance.....	5
B) Recrutement & Ressources humaines.....	5
C) Assurance fédérale.....	6
D) Prévention & Inclusion.....	7
E) Technique & Outils numériques.....	9
F) Vie sportive & événements.....	10
G) RGPD & Conformité.....	10
Vote du rapport.....	10
4. Bilan financier de l'exercice.....	11
Bilan 2024.....	11
Tendance 2025.....	11
Vote du rapport.....	12
5. Renouvellement des mandats du Bureau.....	13
6. Orientations de la Fédération pour l'année à venir.....	14
Structuration et ressources humaines.....	14
Progression des principaux chantiers.....	14
Inclusion et dialogue avec les professionnels.....	14
Soutien et financement aux projets innovants.....	14
Points de vigilance.....	15
7. Vote des montants de cotisations et du budget pour l'année à venir.....	16
Budget prévisionnel.....	16
Montants des cotisations.....	17
Vote du budget.....	18
8. Questions diverses.....	18
9. Clôture de séance.....	18

1. Préambule

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Française d'Airsoft s'est tenue le samedi 20 septembre 2025 à 15h17 à Chamagnieu Plongée, Route de Vienne, 38460 CHAMAGNIEU. Cette Assemblée a été organisée conformément aux statuts, les licenciés ayant été convoqués par le Président le 18 août 2025, soit plus d'un mois avant la date prévue.

L'Assemblée a réuni 264 membres présents et représentés. Aucun quorum n'étant requis par les statuts pour l'Assemblée Générale Ordinaire, celle-ci a pu valablement délibérer. L'Assemblée était présidée par Monsieur Benoit MARIUS, Président de la Fédération Française d'Airsoft, assisté de Madame Laëtitia DUSSAULE, assistante technique, en qualité de Secrétaire de séance.

Étaient notamment présents les membres du Conseil d'Administration suivants :

1. Tristan BRIDE, Administrateur ;
2. Laetitia CERVANTES, Secrétaire et Administratrice ;
3. Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, Vice-Président et Administrateur ;
4. Benoit MARIUS, Président et Administrateur ;
5. Yves-Mari PRADELLE, Administrateur ;
6. Bastien QUESSADA, Administrateur ;
7. Donatien RENIÉ, Administrateur ;

Était absent le membre du Conseil d'Administration suivant :

1. Thibault BARRÉ, Trésorier et Administrateur ;

Ordre du jour

L'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé aux licenciés avec les convocations, a été rappelé par le Président en début de séance :

1. Bilan moral de l'exercice
2. Bilan d'activité de l'exercice
3. Bilan financier de l'exercice
4. Réunion du Conseil d'Administration pour l'élection du Bureau
5. Orientations de la Fédération pour l'année à venir
6. Vote des montants de cotisations et du budget pour l'année à venir

2. Bilan moral de l'exercice

Le Président introduit la séance en remerciant les participants, et présente le rapport moral.

Importantes évolutions internes

L'exercice 2025 a été marqué par d'importantes évolutions internes qui, bien qu'invisibles pour les licenciés, ont eu un impact significatif sur le fonctionnement fédéral. Plusieurs changements d'outils numériques, suite à la fermeture de Workplace et l'abandon de Skype, ont nécessité une réorganisation complète des outils et méthodes de travail internes.

Une mise à jour majeure du GESAD a été déployée en fin d'année 2024, accompagnée de nombreux dysfonctionnements sur lesquels l'équipe technique travaille activement.

Des avancées significatives ont également été réalisées dans le domaine des ressources humaines, secteur identifié comme une faiblesse organisationnelle. Des actions ont été lancées pour renforcer l'équipe, notamment en réactivant les Commissions thématiques.

Malgré ces défis internes, la FFA a maintenu sa dynamique de présence sur les événements nationaux. Le Président insiste sur la valeur du bénévolat et sur la mobilisation des administrateurs lors d'événements nationaux malgré l'agenda chargé et le manque de moyens humains. Il remercie explicitement les bénévoles pour leur engagement.

Initiative d'inclusion

Un nouveau chantier d'inclusion a été lancé sous l'impulsion de Tristan Bride, Administrateur. Cette initiative vise à développer l'accessibilité des événements d'Airsoft et à accompagner l'intégration de personnes en situation de handicap. Ce projet comprend la communication sur les possibilités offertes par l'Airsoft et l'adaptation de certaines pratiques pour inclure tous les publics.

Enregistrement officiel de la Fédération Européenne d'Airsoft

Après plus d'une dizaine d'années d'existence en tant qu'association de fait, et un important chantier commun sur la rédaction d'une constitution, la Fédération Européenne d'Airsoft (EAF) a été officiellement enregistrée juridiquement aux Pays-Bas le 27 août 2025, la FFA étant co-fondatrice. Cette formalisation permettra de mettre en place concrètement des projets européens, notamment des tournois et championnats à l'échelle continentale.

Vote du rapport

Approuvé à l'unanimité par 263 voix pour, et 1 vote non exprimé.

3. Bilan d'activité de l'exercice

Le Président enchaîne sur la présentation du rapport d'activité.

A) Administration / Gouvernance

Évolution des affiliations et licences

Les chiffres de l'année 2025 montrent une tendance à la baisse par rapport aux exercices précédents :

Type	AG 2023	fin 2023	AG 2024	fin 2024	AG 2025
Licenciés	4 594	4 688	4 207	4 326	4 041
Clubs	303	307	295	306	270
Licences Sportive	20%		28%		53%
Option Patchs	40%		42%		38%
Option Licences physiques					30%

Cette baisse s'explique notamment par l'augmentation des cotisations adoptée en 2024 pour cette année. On note une forte progression des licences sportives (53% contre 28% en 2024) et l'introduction de la dématérialisation des licences (70% de licences dématérialisées).

Démission d'un administrateur

Baptiste de Haro, Administrateur, a démissionné du Conseil d'Administration depuis la dernière Assemblée Générale pour des raisons personnelles.

B) Recrutement & Ressources humaines

Donatien Renié a présenté les efforts de recrutement en cours. La Fédération recherche activement des bénévoles disposant de quelques heures par semaine et possédant des compétences bureautiques de base. L'objectif est de remettre en route toutes les Commissions avec des responsables dédiés, en privilégiant le travail en binôme et la mutualisation des efforts.

Une réflexion sur le recrutement d'un directeur salarié est évoquée à long terme, sans être encore budgétisée. Cette personne serait chargée de la gestion courante sous la supervision

du Conseil d'Administration, permettant de libérer du temps pour les administrateurs bénévoles.

Question d'un licencié : Quels sont les besoins en recrutement de la FFA ?

Yves-Mari PRADELLE, Administrateur, Benoit MARIUS, Président, Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, Vice-Président, et Laetitia CERVANTES, Secrétaire, répondent à tour de rôle sur la recherche de bénévoles ayant des compétences diverses et plusieurs heures disponibles par semaine. Il faut un minimum de compétences bureautiques, être autonomes pour pouvoir travailler en équipe à distance. Principalement des personnes en capacité d'être moteur sur des projets.

C) Assurance fédérale

Etude de couverture MAIF

Laetitia CERVANTES, Secrétaire, présente les évolutions concernant l'assurance fédérale. Suite à plusieurs problématiques rencontrées avec la MAIF, un audit interne a été mené révélant des augmentations tarifaires contestables et des modifications de services. La Fédération étudie actuellement des alternatives d'assurance pour les clubs, licenciés et professionnels.

Suppression couverture terrains non bâtis

Benoit MARIUS, Président, reprend la parole pour faire connaître l'annonce de la MAIF qu'à partir du 1er janvier 2026, les terrains nus ne seront plus couverts par leurs contrats d'assurance, cette décision s'appliquant à toutes les associations assurées par la MAIF, pas seulement les associations d'Airsoft, ni seulement pour le contrat fédéral. Cette restriction s'applique également aux assurances locatives. Le Président précise que cela concerne uniquement la couverture du terrain lui-même, les événements d'Airsoft, leurs organisateurs et leurs participants continueront d'être assurés normalement sur les terrains nus.

Intervention d'un licencié qui demande la différence entre un terrain nu et un terrain non nu. Un deuxième licencié demande si la MAIF dispose d'une définition claire.

Le Président lit la définition officielle donnée par la MAIF dans ses nouvelles conditions générales sur le cadre des biens immobiliers couverts, cadre auquel les terrains devront répondre pour être couverts :

“Biens immobiliers

Désignent les bâtiments y compris les installations indispensables à l'occupation des locaux tels que les voiries et réseaux divers, les éléments de clôture, les aménagements et installations réalisés à vos frais ainsi que la parcelle de terrain sur laquelle est construite le bâtiment.

Par bâtiment il faut entendre toute construction édifiée en matériaux solides (béton, pierre, brique, métal ou tout autre matériau assimilable) assurant le clos et/ou le couvert et servant à loger les hommes, les animaux ou les choses."

Un échange a alors lieu sur la possibilité d'effectuer des constructions, répondant à la définition de la MAIF, pour que les terrains puissent être considérés comme des biens immobiliers et donc, couverts. Le Président invite les participants à bien se renseigner auprès de leurs communes avant d'effectuer des travaux sur les terrains, pour se conformer au Plan Local d'Urbanisme et aux éventuelles autres réglementations locales. Ce peut être également l'occasion pour les associations de faire le point sur leurs couverture d'assurance, en sachant que le contrat de la MAIF ne couvre que les occupations temporaires et nécessite une assurance locative, proposée en option, pour couvrir les terrains sur la durée. Dans tous les cas, il ne faut pas faire de supposition sur sa couverture d'assurance. En cas de doute, il faut contacter la MAIF pour demander des informations contractuelles.

De son côté la FFA va continuer ses travaux sur la couverture d'assurance pour explorer différentes pistes et chercher à proposer une alternative.

Un participant de l'Assemblée pose la question de la prise en charge par la MAIF des dispositifs pyrotechniques. Le Président précise que la question est vaste et mériterait plus de temps pour être traitée précisément. Il invite la personne à consulter, d'une part, les conditions générales du contrat d'assurance, consultables sur le site Internet de la FFA dans la partie Vie du Club, Affiliations, Licences et Assurance, en bas de page, et, d'autre part, les Règles générales, consultables sur le site Internet de la FFA, dans la partie Découvrir l'Airsoft, Réglementation. En synthèse, il ne faut utiliser que des dispositifs pyrotechniques homologués, respecter les restrictions légales d'achat, et, une fois toutes ces conditions réunies, obtenir la validation de l'organisateur qui pourra autoriser ou interdire tout dispositif en fonction des considérations de sécurité des participants et du terrain.

D) Prévention & Inclusion

Coopération avec Bollé

Bastien QUESSADA, Administrateur, intervient pour effectuer un rappel sur l'évolution de la norme EN 166 vers la norme EN ISO 16321, en expliquant que la norme EN 166 reste utilisable, et même achetable, par les usagers, la responsabilité revenant au distributeur.

Il détaille son premier rendez-vous au siège de Bollé. Il explique qu'un chantier est en cours avec eux pour une meilleure prise en compte des problématiques des Airsofters, notamment en matière de buée. Bollé propose déjà des Équipements de Protection individuelle (EPI) parfaitement aux normes.

Distribution de flyers sur les EPI aux professionnels

Bastien QUESSADA et Benoit MARIUS expliquent que beaucoup de professionnels de l'Airsoft pensent que les normes de protections oculaires sont définies et imposées par la FFA, et que la FFA fait intervenir la DGCCRF pour les faire respecter. C'est évidemment faux, ces normes sont imposées par l'Union Européenne, et la FFA ne fait que communiquer pour aider les distributeurs à se conformer à ces obligations légales. Tous ces éléments sont expliqués et sourcés dans le dossier explicatif du règlement des équipements de protection individuelle, disponible sur le site Internet de la FFA.

Pour accompagner les distributeurs d'EPI d'Airsoft, et les aider à remplir leurs obligations et à assurer la sécurité de leurs clients, la FFA a édité un flyer spécifique qui récapitule les normes et les obligations des distributeurs. La FFA distribue ce flyers aux professionnels dès qu'elle en a l'occasion et nous invitons tous les distributeurs concernés à nous contacter pour que nous puissions leur en envoyer gratuitement.

Un participant demande pourquoi la FFA n'impose pas le respect des normes de protection oculaire à tous les airsofteurs. Le Président lui répond que ces normes sont définies légalement. La FFA reprend cette obligation dans son règlement des EPI, mais la responsabilité civile, et pénale, de sécurité des participants d'un événement incombe à l'organisateur. À ce titre, c'est l'organisateur qui doit prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des participants. La FFA communique largement sur le sujet, mais elle ne peut pas empêcher les organisateurs de ne pas respecter le cadre légal établi. En cas d'accident, l'organisateur devra en assumer la responsabilité.

Inclusion

Tristan BRIDE, Administrateur en charge de l'inclusion à la Fédération Française d'Airsoft et joueur non voyant, prend la parole pour partager son expérience personnelle et souligner l'importance de rendre la pratique de l'Airsoft accessible à tous.

Né avec un rétinoblastome bilatéral ayant entraîné sa cécité, Tristan explique qu'il a toujours souhaité pratiquer des activités comme les autres : "Quand on est enfant, on ne se demande pas si un aveugle peut faire du vélo, on se dit simplement : J'ai envie de faire du vélo".

Il décrit les défis cognitifs et sensoriels auxquels il fait face dans la pratique de l'Airsoft. Il explique que les associations avec lesquelles il a pratiqué n'ont jamais été opposées à sa participation, mais avaient surtout des questions sur la possibilité de l'accueillir, notamment en matière de dangerosité et de couverture d'assurance.

Tristan insiste sur le besoin de soutien concret : que les associations puissent être accompagnées dans l'adaptation de leurs terrains et événements, et que les joueurs en situation de handicap trouvent des interlocuteurs capables de répondre à leurs questions et besoins spécifiques.

Par ailleurs des nouvelles normes d'accessibilité européenne imposent des nouvelles contraintes aux professionnels.

Tristan BRIDE détaille les initiatives d'inclusion en cours, avec notamment le recensement des initiatives en faveur d'accessibilité dans l'Airsoft dans les autres pays européens, la réalisation gratuite d'audits d'accessibilité pour les partenaires, notamment les boutiques en ligne, pour les aider à se conformer à la réglementation et la création de matériels spécifiques pour développer des disciplines adaptées (ciblerie pour non-voyants).

Tristan BRIDE annonce le besoin qu'un maximum de personnes en situation de handicap nous fassent des retours d'expérience, pour nous permettre de capitaliser sur leurs situations, sans idées préconçues sur leurs difficultés et leur capacité à y faire face.

Il précise que la posture de la FFA n'est pas prescriptive mais vise à offrir un soutien, une explication des obligations et la diffusion des bonnes pratiques.

Un débat s'instaure avec certains participants sur les capacités des associations locales à accueillir des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), leurs obligations légales et réglementaires, notamment en matière d'Établissement Recevant du Public (ERP) et la réalité des terrains en dehors des grandes villes.

Un participant demande si la FFA pourrait proposer son aide pour accompagner les professionnels et associations à adapter leurs terrains pour respecter les contraintes des ERP. Un deuxième participant, dont c'est le métier, explicite que ce n'est pas à la Fédération d'intervenir, le sujet étant cadré par la loi, il faut s'adresser aux organismes qui en ont la compétence légale.

E) Technique & Outils numériques

GESAD

Le Président présente les travaux de la Commission Technique qu'il dirige directement. En fin d'année dernière, le GESAD a bénéficié d'une nouvelle version majeure. Cependant, plusieurs bugs ont été introduits, notamment des erreurs lors de la réintégration d'anciens membres, mais l'entreprise développant historiquement le GESAD a fermé entre-temps. Un nouveau prestataire a été choisi et travaille à l'heure actuelle sur la correction de ces bugs.

En cas de plantage avec le GESAD, le Président invite les utilisateurs à contacter directement la FFA pour que la Commission technique puisse intervenir.

Outil de vote électronique

Un nouvel outil de vote électronique a été développé en interne pour gérer les procurations, les voix portées par les Présidents de clubs, et permettre le vote anonyme. Cet outil est celui qui a été utilisé pour chacun des votes de cette Assemblée Générale.

Le Président explique que si nous pouvions développer une liaison avec le GESAD, cet outil ouvrirait la voie vers la possibilité d'Assemblée en ligne.

Migration d'outils internes

Le Président explique plus en détails les chantiers gérés par la Commission technique. Il invite notamment les bénévoles du staff à contacter la Commission technique pour tout besoin d'accompagnement dans leurs usages des outils numériques internes.

F) Vie sportive & événements

Le Président explique que deux nouvelles disciplines sportives d'Airsoft ont été créées et sont en cours de test : *Reactive Target Airsoft* et *Precision Rifle Shooting*. Il s'agit de disciplines de tir sportif de vitesse, la deuxième orientée pour les snipers. Après leur finalisation, la prochaine étape sera l'organisation d'un championnat national. Les clubs volontaires hébergeraient les phases de qualifications, et le matériel leur serait directement envoyé en prêt par la FFA.

Le premier tournoi sportif d'Airsoft pour mineurs, avec des répliques adaptées, a été organisé par Airsoft Tom Squad et Unit A, deux associations affiliées. Cette première a été saluée par le Président.

Cette année a été marquée par une présence fédérale forte sur les salons, avec un accent tout particulier mis sur l'inclusion et le dialogue avec les professionnels.

Le Président annonce également qu'après plusieurs années de co organisation avec Reality Games, la FFA s'est retirée de l'organisation de l'édition 2025 de l'Airsoft League pour des raisons de divergence d'opinion. L'événement a finalement été annulé par Reality Games faute d'inscriptions suffisantes.

G) RGPD & Conformité

Jérôme Macé-Franczal, Vice-Président, a fait le point sur la mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données (RGPD), gros chantier entamé depuis plusieurs années. Les audits internes et la rédaction des fiches de registres sont terminés.

Les prochaines étapes consistent à finaliser la documentation des procédures de suppression/anonymisation et l'annuaire des partenaires.

Vote du rapport

Approuvé à l'unanimité par 264 voix pour.

4. Bilan financier de l'exercice

Bilan 2024

En l'absence du Trésorier, le Président présente le rapport financier.

L'exercice 2024 s'est soldé par un résultat déficitaire de - 11 741 €, plus important que le prévisionnel adopté en 2023 (- 10 687 €) mais moins important que la tendance anticipée lors de l'Assemblée Générale 2024 (12 748 €). Ce déficit, adopté en connaissance de cause, est lié à un choix d'investissement important dans la nouvelle version du GESAD.

Le solde en fin d'année 2024 s'établit à 35 965,33 euros.

Nature	Prévisionnel 2024	Tendance AG 2024	Réalisé 2024
Charge	86 807 €	85 822 €	85 696 €
Produit	76 120 €	73 073 €	73 955 €
Résultat	-10 687 €	-12 748 €	-11 741 €

Le compte de résultat 2024 est disponible en fin de document.

Tendance 2025

La tendance pour l'exercice 2025 est plus favorable avec un retour à l'équilibre :

Nature	Prévisionnel	Tendance
Fonctionnement	66 611 €	72 308 €
Investissement	13 345 €	11 230 €
Charges	79 956 €	83 538 €
Produit	80 602 €	84 765 €
Résultat	646 €	1 226 €

L'exercice 2025 se caractérise par un niveau élevé de charges de gestion courante, largement compensé par des produits dans la même catégorie. Les dépenses liées aux fournitures devraient être inférieures aux prévisions, notamment grâce à une organisation optimisée de l'Assemblée Générale. Les frais postaux intègrent une commande importante de timbres, en anticipation de l'augmentation de 2026.

Une hausse des tarifs d'assurance a été annoncée par la MAIF après l'adoption du budget prévisionnel lors de l'Assemblée Générale 2024, mais la baisse du nombre de licenciés assurés a permis une récupération partielle via les produits de gestion courante. La location informatique a généré une charge supplémentaire non anticipée liée au renouvellement de la marque Airsoft Responsable.

Les charges sociales et de personnel ont connu une régularisation sur des frais mal calculés des années antérieures. Les frais bancaires (LCL) ont augmenté, proportionnellement aux flux financiers plus importants, tandis que les frais PayPal ont diminué en raison d'une moindre utilisation de ce moyen de paiement par les licenciés.

Le poste investissement a été limité, en raison d'une absence de commande d'évolutions du GESAD, l'intégralité des développements de celui-ci ayant porté sur de la correction de bugs (charges de fonctionnement).

Les cotisations devraient être conformes aux prévisions. Les ventes de produits ont été plus faibles que prévu, mais ce poste reste incertain. Aucun don n'a été reçu à date.

Des erreurs de paiement des clubs ont engendré de nombreuses régularisations dans les produits de gestion courante.

L'année a été marquée par un volume important de travail bénévole, ressource essentielle pour la Fédération. En parallèle, l'efficacité des campagnes publicitaires offertes par Google a diminué.

Au final, malgré une augmentation des charges, l'augmentation des produits a permis un résultat positif meilleur que prévu, quoique modeste. Le solde de trésorerie en tendance devrait s'établir à environ 37 191 euros, attestant d'une situation financière stable.

Le compte de résultat 2025, dans la situation actuelle, est disponible en fin de document. La colonne 2024 reflète la situation au 1er septembre. La colonne à considérer est celle des tendances qui prend en compte toutes les opérations prévues et estimées d'ici la fin de l'année.

Vote du rapport

Approuvé à l'unanimité par 264 voix pour.

5. Renouvellement des mandats du Bureau

Conformément aux statuts, les mandats du Conseil d'Administration courent sur 4 ans et sont renouvelés par moitié tous les 2 ans. 2025 n'étant pas une année d'élection au Conseil d'Administration, aucune élection au Conseil d'Administration n'a eu lieu lors de cette Assemblée.

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration élit chaque année un Bureau. Le Conseil d'Administration se retire pour procéder à cette élection, après que le Président ait invité les participants à profiter de cette pause pour se rafraîchir avec des boissons offertes.

À l'issue de la séance du Conseil d'Administration, les administrateurs reviennent devant l'Assemblée.

La Secrétaire de séance, Laëtitia DUSSAULE, fait état d'un certain nombre de licenciés qui ont dû partir pendant cette pause. Il reste donc 238 licenciés présents et représentés qui pourront prendre part aux votes.

Benoit MARIUS prend la parole pour proclamer les résultats de l'élection du Bureau :

Le nouveau Bureau est composé de :

- **Président** : Benoit MARIUS
- **Vice-Présidents** : Laetitia CERVANTES et Bastien QUESSADA
- **Trésorier** : Donatien RENIÉ
- **Secrétaire** : Laetitia CERVANTES

Les membres du Bureau sont applaudis et félicités à tour de rôle par l'Assemblée.

6. Orientations de la Fédération pour l'année à venir

Benoit MARIUS, le Président, explique les grandes orientations adoptées par le Conseil d'Administration pour l'exercice à venir.

L'année 2026 sera placée sous le signe de la consolidation de la Fédération Française d'Airsoft autour de plusieurs axes prioritaires.

Structuration et ressources humaines

La Fédération poursuivra la mise en place et le renforcement des Commissions thématiques, avec un recrutement progressif de profils qualifiés en appui à la vie fédérale. La priorisation des projets sera essentielle afin de concentrer les moyens humains et financiers sur les chantiers les plus importants.

Progression des principaux chantiers

Plusieurs dossiers structurants issus des exercices précédents feront l'objet d'une attention particulière en 2026 :

- L'évolution de l'offre d'assurance fédérale pour mieux répondre aux besoins des clubs et licenciés ;
- La consolidation technique du GESAD ;
- L'amélioration et la stabilisation des infrastructures techniques fédérales dans une logique d'efficience et de modernisation.

Inclusion et dialogue avec les professionnels

Un accent particulier sera mis sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, par le renforcement des dispositifs d'accessibilité aux événements et le développement de supports adaptés.

La Fédération continuera également à entretenir un dialogue renforcé avec les professionnels du secteur, consolidant partenariats et représentation.

Soutien et financement aux projets innovants

La mise en place d'un financement fédéral destiné à accompagner le financement des projets innovants portés par les clubs affiliés est prévue. Les critères d'attribution de cette

bourse, incluant la qualité des dossiers et l'appartenance à la Fédération (licenciés ou clubs affiliés), seront clairement définis pour favoriser les initiatives individuelles ou collectives.

Points de vigilance

Les ressources humaines et financières restent limitées, ce qui impose un choix rigoureux des priorités et limite le nombre de projets pouvant être menés simultanément.

La Fédération cherchera à maintenir un équilibre entre l'attractivité de l'engagement bénévole et la nécessité d'assurer la continuité des activités courantes, représentant l'essentiel du travail bénévole.

Un licencié demande quels sont les critères de choix des projets qui bénéficieront d'un financement. Le Président répond que ces critères ne sont pas encore définis. À ce stade le projet n'est qu'une idée qui n'est pas encore cadrée. Un cadre devra être défini et un appel à projets pourra ensuite être lancé auprès de la communauté, en communiquant sur les critères retenus.

7. Vote des montants de cotisations et du budget pour l'année à venir

Le Président présente le budget prévisionnel préparé par le Conseil d'Administration pour 2026. Celui-ci est consultable en détail en fin de document. Il précise que ce budget à été bâti par le Conseil d'Administration sur la base des objectifs présentés pour l'exercice à venir.

Budget prévisionnel

Nature	Prévisionnel
Fonctionnement	68 335 €
Investissement	13 355 €
Charges	81 690 €
Produit	81 770 €
Résultat	79 €

Dans la continuité de 2025, l'objectif du budget prévisionnel 2026 est de maintenir l'équilibre. Avec un équilibre quasi parfait entre charges et produits, le résultat prévisionnel positif est de 79€.

Charges

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 68 335 €. Elles incluent des augmentations sur plusieurs postes :

- Des fournitures supplémentaires, prévues pour le projet de cibles électroniques accessibles, pour l'inclusion ;
- Une augmentation des frais postaux (avec une hausse annoncé de + 3,4% pour les tarifs Colissimo et + 8,5% pour le tarif du timbre vert) ;
- Une hypothèse d'augmentation tarifaire d'environ 5% pour le contrat d'assurance de la MAIF, son Président ayant annoncé une augmentation à venir, sans que celle-ci ne soit précisément connue à l'heure actuelle ;
- La cotisation d'adhésion annuelle à la Fédération Européenne, pour le moment fixée à 500€ pour chaque Fédération membre.

Les charges d'investissement sont prévues à hauteur de 13 355 €, principalement dédiées à des évolutions du GESAD, et à l'équipement. Ce dernier poste inclut le renouvellement anticipé du serveur de sauvegarde de la FFA qui commence à arriver en fin de vie et 2 000 € pour le financement des projets innovants des clubs affiliés.

Produits

Les recettes totales sont estimées à 81 770 €, essentiellement issues des cotisations, chiffrées au même niveau que 2025.

Montants des cotisations

Le budget prévisionnel proposé a été construit sur l'hypothèse des mêmes montants des cotisations fédérales, des cotisations d'assurance, et des options qu'en 2025. Le Conseil d'Administration propose de maintenir ces montants, sans aucune augmentation.

Un licencié interroge le Président sur l'absence d'une couverture d'assurance individuelle proposée par la Fédération Française d'Airsoft, contrairement à la FédéGN. Le Président explique que la MAIF, partenaire de la FFA, ne permet pas la mise en place d'une couverture individuelle sur le contrat fédéral actuel.

Il précise que, par le passé, la FédéGN proposait cette couverture d'assurance par l'intermédiaire d'un courtier. Ce dispositif n'est plus en vigueur aujourd'hui, la FédéGN bénéficie désormais directement d'un contrat MAIF standard, similaire à celui enrichi par la FFA en 2010 pour inclure la pratique de l'Airsoft parmi les disciplines couvertes.

Le Président indique que, pour confirmer l'éventuelle existence d'une couverture individuelle spécifique, il est nécessaire de se rapprocher directement de la MAIF ou de la FédéGN. Il souligne toutefois que certaines informations disponibles sur le site Internet de la FédéGN semblent dater d'avant la refonte de leur site et qu'elles peuvent ne plus refléter les conditions actuelles.

Il est donc possible que la couverture individuelle mentionnée par le licencié ne soit plus en vigueur depuis l'évolution du contrat d'assurance, et qu'une actualisation des informations publiques soit simplement nécessaire. Cependant, il précise toutefois que seule la MAIF est compétente pour confirmer les garanties et les couvertures d'assurance actuellement en vigueur au titre du contrat.

Par ailleurs, le Président met en garde contre les risques liés à une couverture individuelle, notamment qu'un Président d'association désinvesti pourrait choisir de se couvrir seulement lui pour faire des économies, mettant en danger l'ensemble de ses adhérents.

Le débat se poursuit, suite à des inquiétudes sur la fiabilité de la MAIF, avec un rappel du Président sur le fait que la MAIF reste une assurance sérieuse et efficace, bien que des axes d'amélioration soient étudiés par la FFA. Un licencié et professionnel du secteur des assurances, confirme la bonne réputation de la MAIF dans le milieu.

Vote du budget

Vote du budget prévisionnel : Approuvé à l'unanimité par 238 voix pour.

Vote des montants des cotisations : Approuvé à l'unanimité par 238 voix pour.

8. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soulevée lors de cette session.

9. Clôture de séance

Le Président remercie les participants et leur soutien, manifesté par leurs votes, concernant les travaux présentés par le Conseil d'Administration lors de cette Assemblée. Il lance ensuite un appel à mobilisation pour 2026, notamment en matière de recrutement de bénévoles.

Enfin le Président adresse ses remerciements :

- À l'ensemble des bénévoles de la FFA, passés et présent ;
- À Laëtitia DUSSAULE, assistante technique salariée ;
- Aux professionnels partenaires de la Fédération ;
- À tous les licenciés, les présents et représentés lors de cette Assemblée, mais aussi aux autres, car c'est grâce à leur adhésion que la FFA est toujours présente aujourd'hui ;
- À Bastien QUESSADA qui a organisé l'événement et l'a accueilli sur sa base de loisir.

L'Assemblée remercie Benoit MARIUS, le Président.

La séance est levée à 19h31.

Certifié conforme le 25/10/2025

Le Président, Benoit MARIUS :

La Secrétaire, Laetitia CERVANTES :

COMPTE DE RESULTAT 2024

CHARGES

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
NATURE	2023	Prévisions 2024	2024	Delta Prévision	Evolution	Prévisions 2025

A - CHARGES ADMINISTRATIVES						
Charges de gestion courante	926,87 €	350,00 €	94,76 €	-72,93%	-89,78%	120,00 €
Fournitures	4 611,55 €	4 480,00 €	1 567,16 €	-65,02%	-66,02%	3 260,00 €
Frais téléphoniques	436,85 €	474,85 €	421,86 €	-11,16%	-3,43%	423,86 €
Frais postaux	8 133,08 €	5 547,90 €	3 992,95 €	-28,03%	-50,90%	5 042,00 €
Déplacements, missions, réceptions	5 094,83 €	5 500,00 €	5 090,10 €	-7,45%	-0,09%	5 500,00 €
Assurances	11 013,79 €	11 050,00 €	11 835,16 €	7,11%	7,46%	10 944,15 €
Locations informatiques	2 722,30 €	2 780,00 €	943,13 €	-66,07%	-65,36%	3 050,00 €
Locations immobilières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €
Rémunération des personnels	22 784,52 €	24 000,00 €	23 514,58 €	-2,02%	3,20%	24 000,00 €
Charges sociales et de personnel	10 067,93 €	10 500,00 €	10 014,88 €	-4,62%	-0,53%	10 611,47 €
SOLDE	65 791,72 €	64 682,75 €	57 474,58 €	-11,14%	-12,64%	62 951,48 €

B - CHARGES FINANCIERES						
Frais bancaire LCL	275,01 €	450,00 €	297,61 €	-33,86%	8,22%	300,00 €
Frais bancaire Paypal	830,12 €	860,00 €	725,45 €	-15,65%	-12,61%	860,00 €
SOLDE	1 105,13 €	1 310,00 €	1 023,06 €	-21,90%	-7,43%	1 160,00 €

C - PUBLICITE ET COMMUNICATION						
Publicités, relations publiques	1 434,98 €	3 000,00 €	335,45 €	-88,82%	-76,62%	2 500,00 €
SOLDE	1 434,98 €	3 000,00 €	335,45 €	-88,82%	-76,62%	2 500,00 €

TOTAL FONCTIONNEMENT	68 331,83 €	68 992,75 €	58 833,09 €	-14,73%	-13,90%	66 611,48 €
-----------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	----------------	----------------	--------------------

2 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Petits Logiciels	912,32 €	8 700,00 €	10 585,86 €	21,68%	1060,32%	1 980,00 €
Mobilier	59,99 €	1 000,00 €	1 759,96 €	76,00%	2833,76%	1 000,00 €
Equipement	3 911,72 €	3 500,00 €	3 901,94 €	11,48%	-0,25%	4 000,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	35,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%	35,00 €
Achats de marchandises	5 717,46 €	4 580,00 €	10 615,97 €	131,79%	85,68%	6 330,00 €
SOLDE	10 601,49 €	17 815,00 €	26 863,73 €	50,79%	153,40%	13 345,00 €

TOTAL INVESTISSEMENT	10 601,49 €	17 815,00 €	26 863,73 €	50,79%	153,40%	13 345,00 €
-----------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------	----------------	--------------------

TOTAL CHARGES	78 933,32 €	86 807,75 €	85 696,82 €	-1,28%	8,57%	79 956,48 €
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------	--------------	--------------------

PRODUITS

4 - RESSOURCES PROPRES						
NATURE	2023	Prévisions 2024	2024	Delta Prévision	Evolution	Prévisions 2025

A - RESSOURCES FEDERALES						
Cotisations	77 517,44 €	75 000,00 €	69 942,72 €	-6,74%	-9,77%	78 712,97 €
SOLDE	77 517,44 €	75 000,00 €	69 942,72 €	-6,74%	-9,77%	78 712,97 €

B - VENTES						
Ventes de produits	489,70 €	400,00 €	1 564,10 €	291,03%	219,40%	1 200,00 €
SOLDE	489,70 €	400,00 €	1 564,10 €	291,03%	219,40%	1 200,00 €

C - REVENUS FINANCIERS						
Intérêts du compte-livret	643,99 €	500,00 €	1 281,34 €	156,27%	98,97%	500,00 €
SOLDE	643,99 €	500,00 €	1 281,34 €	156,27%	98,97%	500,00 €

D - REVENUS DIVERS						
Dons manuels	181,89 €	70,00 €	30,00 €	-57,14%	-83,51%	40,00 €
Produits de gestion courante	666,39 €	150,00 €	1 137,53 €	658,35%	70,70%	150,00 €
SOLDE	848,28 €	220,00 €	1 167,53 €	430,70%	37,63%	190,00 €

5 - AIDES ET SUBVENTIONS						
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €
Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €
SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €

6 - PRESTATIONS EN NATURE						
Bénévolat	232 982,60 €	200 000,00 €	406 211,30 €	103,11%	74,35%	280 000,00 €
Prestations en nature	4 425,16 €	3 500,00 €	7 680,34 €	119,44%	73,56%	6 000,00 €
Emploi des prestations en nature	4 425,16 €	3 500,00 €	7 680,34 €	119,44%	73,56%	6 000,00 €
Personnel bénévole	232 982,60 €	200 000,00 €	406 211,30 €	103,11%	74,35%	280 000,00 €
SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €

TOTAL PRODUITS	79 499,41 €	76 120,00 €	73 955,69 €	-2,84%	-6,97%	80 602,97 €
-----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------	---------------	--------------------

	2023	Prévisions 2024	2024	Delta	Evolution	Prévisions 2025
RESULTAT DE L'EXERCICE	566,09 €	-10 687,75 €	-11 741,13 €	9,86%	-2174,07%	646,49 €
REPORT N-1	47 140,37 €	47 706,46 €	47 706,46 €	0,00%	1,20%	35 965,33 €
SOLDE	47 706,46 €	37 018,71 €	35 965,33 €	-2,85%	-24,61%	36 611,82 €

COMPTE DE RESULTAT 2025

CHARGES

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
NATURE	2024	Prévisions 2025	2025	Delta Prévision	Tendance annuelle	Prévisions 2026

A - CHARGES ADMINISTRATIVES						
Charges de gestion courante	94,76 €	120,00 €	779,52 €	712,00%	974,40 €	120,00 €
Fournitures	1 567,16 €	3 260,00 €	847,42 €	-21,13%	2 571,13 €	3 710,00 €
Frais téléphoniques	421,86 €	423,86 €	272,91 €	4,72%	443,86 €	453,86 €
Frais postaux	3 992,95 €	5 042,00 €	4 989,62 €	8,88%	5 489,62 €	4 841,20 €
Déplacements, missions, réceptions	5 090,10 €	5 500,00 €	1 142,44 €	-1,57%	5 413,66 €	5 500,00 €
Assurances	11 835,16 €	10 944,15 €	11 985,01 €	9,51%	11 985,01 €	11 668,96 €
Locations informatiques	943,13 €	3 050,00 €	3 339,26 €	16,70%	3 559,20 €	3 150,00 €
Locations immobilières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
Rémunération des personnels	23 514,58 €	24 000,00 €	15 987,84 €	0,55%	24 131,76 €	24 331,76 €
Charges sociales et de personnel	10 014,88 €	10 611,47 €	11 014,34 €	33,03%	14 116,66 €	11 000,00 €
Divers Services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	500,00 €
SOLDE	57 474,58 €	62 951,48 €	50 358,36 €	9,11%	68 685,30 €	65 275,78 €

B - CHARGES FINANCIERES						
Frais bancaires LCL	297,61 €	300,00 €	282,17 €	19,90%	359,69 €	400,00 €
Frais bancaires Paypal	725,45 €	860,00 €	595,20 €	-15,67%	725,20 €	750,00 €
SOLDE	1 023,06 €	1 160,00 €	877,37 €	-6,47%	1 084,89 €	1 150,00 €

C - PUBLICITE ET COMMUNICATION						
Publicités, relations publiques	335,45 €	2 500,00 €	287,98 €	1,52%	2 537,98 €	1 910,00 €
SOLDE	335,45 €	2 500,00 €	287,98 €	1,52%	2 537,98 €	1 910,00 €

TOTAL FONCTIONNEMENT	58 833,09 €	66 611,48 €	51 523,71 €	8,55%	72 308,17 €	68 335,78 €
-----------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------------

2 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Petits Logiciels	10 585,86 €	1 980,00 €	70,80 €	-96,42%	70,80 €	1 560,00 €
Mobilier	1 759,96 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00%	1 000,00 €	500,00 €
Equiptement	3 901,94 €	4 000,00 €	4 110,00 €	2,75%	4 110,00 €	5 210,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	35,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00 €	0,00 €
Achats de marchandises	10 615,97 €	6 330,00 €	0,00 €	-4,42%	6 050,00 €	6 085,00 €
SOLDE	26 863,73 €	13 345,00 €	4 180,80 €	-15,84%	11 230,80 €	13 355,00 €

TOTAL INVESTISSEMENT	26 863,73 €	13 345,00 €	4 180,80 €	-15,84%	11 230,80 €	13 355,00 €
-----------------------------	--------------------	--------------------	-------------------	----------------	--------------------	--------------------

TOTAL CHARGES	85 696,82 €	79 956,48 €	55 704,51 €	4,48%	83 538,97 €	81 690,78 €
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------------

PRODUITS

4 - RESSOURCES PROPRES						
NATURE	2024	Prévisions 2025	2025	Delta Prévision	Tendance annuelle	Prévisions 2026

A - RESSOURCES FEDERALES						
Cotisations	69 942,72 €	78 712,97 €	70 619,41 €	2,42%	80 619,41 €	79 500,00 €
SOLDE	69 942,72 €	78 712,97 €	70 619,41 €	2,42%	80 619,41 €	79 500,00 €

B - VENTES						
Ventes de produits	1 564,10 €	1 200,00 €	578,15 €	-23,56%	917,23 €	900,00 €
SOLDE	1 564,10 €	1 200,00 €	578,15 €	-23,56%	917,23 €	900,00 €

C - REVENUS FINANCIERS						
Intérêts du compte-livret	1 281,34 €	500,00 €	1 376,12 €	175,22%	1 376,12 €	1 250,00 €
SOLDE	1 281,34 €	500,00 €	1 376,12 €	175,22%	1 376,12 €	1 250,00 €

D - REVENUS DIVERS						
Dons manuels	30,00 €	40,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00 €	0,00 €
Produits de gestion courante	1 137,53 €	150,00 €	466,58 €	1135,11%	1 852,66 €	120,00 €
SOLDE	1 167,53 €	190,00 €	466,58 €	875,08%	1 852,66 €	120,00 €

5 - AIDES ET SUBVENTIONS						
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €

6 - PRESTATIONS EN NATURE						
Bénévolat	406 211,30 €	280 000,00 €	297 658,89 €	59,46%	446 488,33 €	350 000,00 €
Prestations en nature	7 680,34 €	6 000,00 €	2 971,54 €	-33,14%	4 011,54 €	3 120,00 €
Emploi des prestations en nature	7 680,34 €	6 000,00 €	2 971,54 €	-33,14%	4 011,54 €	3 120,00 €
Personnel bénévole	406 211,30 €	280 000,00 €	297 658,89 €	59,46%	446 488,33 €	350 000,00 €
SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €

TOTAL PRODUITS	73 955,69 €	80 602,97 €	73 040,26 €	5,16%	84 765,42 €	81 770,00 €
-----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------------

	2024	Prévisions 2025	2025	Delta	Tendance annuelle	Prévisions 2026
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 741,13 €	646,49 €	17 335,75 €	89,71%	1 226,44 €	79,22 €
REPORT N-1	47 706,46 €	35 965,33 €	35 965,33 €	0,00%	35 965,33 €	37 191,78 €
SOLDE	35 965,33 €	36 611,82 €	53 301,08 €	1,58%	37 191,78 €	37 271,00 €